

EVIDENCE

*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Text]*

Tuesday, December 1, 1981

• 0941

Le président: A l'ordre! Nous reprenons l'étude du Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982. Comparait aujourd'hui l'honorable Jean Chrétien, ministre de la Justice et Procureur général du Canada.

Avec le consentement unanime, je vais mettre en délibération les crédits 1c, 5c, 10c et 35c sous la rubrique JUSTICE.

JUSTICE

A—Ministère—Programme d'administration de la justice.	
Crédit 1c—Administration de la justice—Dépenses de fonctionnement	\$1,269,300
Crédit 5c—Administration de la justice—Subventions inscrites au Budget et contributions	\$638,900
A—Ministère—Programme du centre d'information sur l'unité canadienne	
Crédit 10c—Programme du Centre d'information sur l'unité canadienne—Dépenses du programme.....	\$8,900,000
D—Commission de réforme du droit du Canada	
Crédit 35c—Commission de réforme du droit du Canada—Dépenses du programme.....	\$658,500

Le président: Le ministre a-t-il des gens à nous présenter? Je pense qu'il n'a pas de déclaration d'ouverture à faire, mais peut-être qu'il pourrait nous présenter les gens qui l'accompagnent.

I will then give the floor to each party and 15 minutes for the main speaker from each party. On the second round, it will be 10 minutes. Mr. Minister, proceed.

L'honorable Jean Chrétien (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur le président, j'ai avec moi M. Roger Tassé, le sous-ministre de la Justice, et M. H. Ezrin, le responsable du Centre d'information sur l'unité canadienne. J'ai aussi les représentants des autres services de mon ministère qui, sous ma direction, s'occupent des prévisions budgétaires supplémentaires. Je n'ai pas de déclaration à faire. Je suis à la disposition des membres du Comité pour répondre à leurs questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. I have Mr. Hnatyshyn as first speaker for 15 minutes.

Mr. Hnatyshyn: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask initially and right off the bat if the Minister of Justice and Attorney General has the responsibility by law over writs of assistance. He will of course be aware, having been preoccupied with new constitutional amendments and the charter of rights over the course of the last year and a half or longer, that

TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)**[Translation]*Le mardi 1^{er} décembre 1981

The Chairman: Order please. We will resume examination of Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 1982. Appearing today the Honourable Jean Chrétien, Minister of Justice and Attorney General of Canada.

With unanimous consent I will call Votes 1c, 5c, 10c and 35c under Justice.

JUSTICE

A—Department—Administration of Justice Program	
Vote 1c—Administration of Justice—Operating expenditures	\$1,269,300
Vote 5c—Administration of Justice—The grants listed in the estimates and contributions	\$638,900
A—Department—Canadian Unity Information Office Program	
Vote 10c—Canadian Unity Information Office—Program expenditures	\$8,900,000
D—Law Reform Commission of Canada	
Vote 35c—Law Reform Commission of Canada—Program expenditures	\$658,500

The Chairman: Mr. Minister, do you have anybody to introduce? I believe there is no opening statement, but you might introduce to us the officials accompanying you.

Chaque porte-parole de parti aura 15 minutes et au second tour, les intervenants auront 10 minutes chacun. Monsieur le ministre, vous pouvez commencer.

The Hon. Jean Chrétien (Minister of Justice and Attorney General of Canada): Mr. Chairman, I am accompanied by Mr. Roger Tassé, deputy minister, and Mr. H. Ezrin, who is responsible for the Canadian Unity Information Office. Also present are the representatives of other services in my department, who are dealing with the supplementary estimates under my supervision. I have no statement to make, and I am at the disposal of the members of the committee to answer their questions.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Monsieur Hnatyshyn, vous êtes le premier à prendre la parole, vous avez 15 minutes.

M. Hnatyshyn: Merci, monsieur le président. Je voudrais tout d'abord demander au ministre de la Justice et au procureur général du Canada s'il est responsable en vertu de la loi des mandats de main-forte. Il sait évidemment, puisqu'il s'est occupé des nouveaux amendements à la constitution et de la Charte des droits depuis 18 mois et même davantage, qu'une